

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 33
Pouvoirs : -
Votants : 33

Abstentions :-
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : -

N°2017-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'an deux mille dix-sept,

Le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures,

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire de Saint-Laurent/Gorre, sur convocation de M. Christophe GEROUARD.

Date de la convocation : le vendredi treize janvier

Présents : Guy BAUDRIER, Véronique BINDE, Alain BLOND, Daniel (Paul) BRACHET, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUMEUX, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Marion PERSONNE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Absents : Daniel ESCURE.

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Véronique BINDE.

Objet

Amortissements sur immobilisations Budget principal et budgets annexes

Le Président fait part de la nécessité de procéder à la définition des amortissements et immobilisations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- décident de fixer les durées d'amortissement :
 - des immobilisations du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Catégories d'immobilisations	Durée
- biens de faible valeur < 600 € TTC	1 an
- immobilisations incorporelles	
- Frais d'études	5 ans
- Licences, logiciels	2 ans
- Subventions d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises,	5 ans
- Subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations	15 ans
- Subventions d'équipement versées pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
- immobilisations corporelles	
- Voitures	5 ans
- Camions, véhicules industriels et matériel de voirie	8 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériels classiques, électroménager non industriel	5 ans
- Equipements des cuisines	10 ans
- Equipements sportifs et jeux extérieurs	10 ans
- Plantations	15 ans
- Autres agencements et aménagement de terrains	15 ans
- Bâtiments légers, abris	10 ans
- Agencements et aménagement bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
- Immeubles productifs de revenus	30 ans
- Hôtel d'entreprise des Garennes	60 ans

- des subventions obtenues sur une durée identique à celle de l'immobilisation qui a été subventionnée ;
- des adjonctions ne constituant pas un élément viable par lui-même et n'augmentant pas la durée de vie du bien existant sur la durée résiduelle d'amortissement du bien initial.
- précisent que les délibérations de la communauté de communes des Feuillardiers et de celles de la Vallée de la Gorre, relatives aux amortissements des biens et subventions inscrits à l'actif antérieurement à 2017, ne sont pas remises en cause par cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le



25 JAN. 2017

Le Président,

